

Page : 1/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation : Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Ostermann France SAS 2, rue de l'Atelier

FR-38160 SaintMarcellin

France

Tél: + 33 (0) 4 76 36 57 60 Fax: + 33 (0) 4 76 36 57 61 vente.fr@ostermann.eu

Ostermann BeLux NV

I.Z. Begijnenmeers 44

BE-1770 Liedekerke

Belgique

Tel: +32 (0) 53 68 17 51 Fax: +32 (0) 53 64 82 64 vente.be@ostermann.eu

Mise sur le marché en la Suisse par:

Ostermann Schweiz AG Breitenstraße 16B CH-8500 Frauenfeld

Schweiz

Tel.: +41 (0) 52 304 33 00 Fax: +41 (0) 52 304 33 09 verkauf.ch@ostermann.eu

· Service chargé des renseignements :

Service après-vente:

Téléphone: +49 (0) 2871 / 2550-0

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen Poison Information Center, Göttingen

Tel.: +49 (0)551 19240

(seulement en allemand et anglais)

Tox Info Suisse, Zurich

Téléphone: 145 Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich info@toxinfo.ch

CH/FR

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Indications complémentaires :

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
 - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT**: Non applicable.
 - · vPvB : Non applicable.
 - · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
 - · Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· Composants contribuant aux dangers :

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Indications générales :

Retirer immédiatement des vêtements sales ou imprégnés.

En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 2)

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche.

Ne pas provoquer le vomissement.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · après contact avec la peau : Manifestations allergiques
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction :

Le produit lui-même est incombustible.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entrainer des dommages sérieux pour la santé.

En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 3)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Tenir éloignées des matériaux très acides ou alcalines et des agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³

Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³

S SSc:

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· Protection respiratoire : Non nécessaire.

Protection des mains :

Gants de protection sont recommandé pour le contact cutané fréquent et / ou de longue durée avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· *Protection des yeux/du visage* Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 5)

Page : 5/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023 Date d'impression: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 4)

· Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : blanc

· Odeur : caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.

ca. 0 °C · Point de fusion :

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

ca. 100 °C et intervalle d'ébullition · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · inférieure : · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair : > 100 °C

· Température d'inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition : Non déterminé.

·SADT

· pH à 20 °C 3,5 - 5

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé.

dynamique à 20 °C: 12000 - 15000 mPas (Brookf-Visk.RVT Sp.6)

· Solubilité

· l'eau : miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,02 - 1,10 g/cm3 · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme : liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· VOC Suisse 0.00% 0.0 % Teneur en substances solides :

· Modification d'état

Non déterminé. · Vitesse d'évaporation.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 5)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour le	s
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
Orol I DE0 470 mg/kg /rot\ (OECD 401)

Oral LD50 472 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique LD50 > 1.008 mg/kg (rat) (OECD 402)

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 6)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC50 0,71 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50 0,35 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

LC50 1,57 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets		
	08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
	08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
	08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés :
 - · Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages. Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 7)

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT

· *Classe* néant

Pas de produit dangereux

· ADR/RID, ADN, IMDG

· *Classe* néant

· IATA

· *Class* néant

Pas de produit dangereux.

· 14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR/RID, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 8)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux:
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- · VOCV (CH) 0,00 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des veux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique :

DEKRA Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne, Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.12.2023

Nom du produit : REDOCOL Kombicoll Super-N D2

(suite de la page 9)

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée – Catégorie 1B

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

CH/FR